



République Française  
Centre Communal d'Action Sociale  
de Saint-André-des-Eaux  
Loire-Atlantique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Date du Conseil d'Administration**

5 novembre 2024  
Date de convocation  
29 octobre 2024

**Nombre de Membres**

En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Madame Anne RAINGUÉ-GICQUEL – Vice-Présidente.

**Présents** (7) : Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame PAYEN Françoise, Madame DURAND Anaïs, Madame ARNAUDEAU Marie, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Monsieur PINEAU Jean-Noël, M. PALLIER Nicolas

**Représentées** (5) : pouvoirs ont été données :

M. COËNT Mathieu	à Mme Marie ARNAUDEAU
Mme KERLEAU Gaëlle	à Mme Françoise PAYEN
Mme LE NOËLLEC Tania	à Mme Anne RAINGUÉ-GICQUEL
Mme PELÉ Pascale	à M. Jean-Noël PINEAU
Mme DELACRETAZ Dominique	à M. Nicolas PALLIER

**Absents :**

Mme FERRAN Gwladys

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**Délibération n°2024-11-01**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

**Rapporteur : Anne RAINGUÉ-GICQUEL**

Il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire dans la section de fonctionnement afin de disposer de crédits suffisants pour régler certaines dépenses non prévues initialement, notamment :

- dans le cadre des animations proposées aux aînés pour la Semaine Bleue :
  - la sortie au cabaret La Plume Rouge a, d'une part, rencontré un vif succès qui a conduit à un dépassement du nombre de participants. Et, d'autre part, la dépense initialement prévue ne concernait que le reste à charge du CCAS or il faut prévoir comptablement la somme totale de l'activité en dépenses (et prévoir parallèlement en recettes l'encaissement des participations des personnes inscrites) ;

- des collations ont été proposées lors des ateliers sécurité routière et « quizz pour un andréanais ».

- les adhésions à l'union nationale et l'union départementale des centres communaux d'action sociale (suite à la délibération n° 2024-03-06 du 25 mars 2024).

DEPENSES		
Chapitre	Imputation	Montant
011	60623	+ 160.00€
011	6188	+ 1 375.00€
011	6247	+ 315.00€
011	6281	+ 578.00€
65	65134	- 398.00€
<b>TOTAL</b>		<b>+ 2 030.00€</b>

En recettes : abondement dû à l'encaissement de la régie temporaire créée spécifiquement pour la Semaine Bleue pour encaisser les participations des personnes inscrites à l'atelier chocolat et à la Plume Rouge :

RECETTES		
Chapitre	Imputation	Montant
70	7066	+ 2 030.00€
<b>TOTAL</b>		<b>+ 2 030.00€</b>

**Le Conseil d'Administration, à la majorité, entendu son rapporteur en son exposé, décide d'autoriser la décision modificative budgétaire n°1.**

(1 abstention / 0 voix contre / 6 voix pour – **majorité**)

**Pour extrait conforme  
Le Président du CCAS,**

**Mathieu COËNT,**



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le :
- La transmission en Sous-Préfecture le : **08 NOV. 2024**